



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6/ ADHESION A L'ASSOCIATION S.O.S. GARES

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6/ ADHESION A L'ASSOCIATION S.O.S. GARES

MESDAMES, MESSIEURS,

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Ville de Rouen à adhérer à l'association S.O.S. Gares et à approuver les modalités financières liées à cette adhésion.

S.O.S. Gares est une association locale et citoyenne créée en 2018, dont l'objectif est de permettre à tous les publics d'avoir accès au transport ferroviaire dans des conditions d'accueil, de confort, de sûreté, de sécurité, de régularité et de tarification adaptées.

Le Collectif S.O.S. Gares soutient toutes les mobilisations qui portent sur la défense des lignes, d'un site, d'une gare, d'un guichet avec les moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement. Par son action, il participe à la valorisation des gares comme pôles de mobilité durable et d'attractivité territoriale et à la lutte contre la désertification des territoires ruraux ou périurbains via la revitalisation des infrastructures ferroviaires. La coordination avec les acteurs locaux (SNCF, autres collectivités, associations) permet de soutenir des projets et objectifs partagés.

S.O.S. Gares promeut l'ensemble des projets ferroviaires, qui permettent de réduire le nombre de décès prématurés liés à la pollution de l'air et de soutenir le développement des mobilités durables qui participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique. Sur notre territoire, elle soutient le projet de Service Express Métropolitain.

L'ensemble de ces objectifs correspondent aux orientations stratégiques municipales et métropolitaines en matière de mobilité et de transition sociale écologique, inscrites dans le Plan de Transition de la Ville, en déclinaison du P.C.A.E.T. de la Métropole, et dans Plan de mobilité métropolitain 2035.

Le coût de l'adhésion est de trente euros par an.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adhérer pour une cotisation annuelle de trente euros, à l'association S.O.S. Gares.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Frédéric CHANU, Conseiller Municipal délégué,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

- Le Plan de transition 2025-2029 de la Ville de Rouen, adopté en Conseil Municipal du 25 juin 2025,

- Les statuts de l'association et le bulletin d'adhésion ci-annexés.

CONSIDERANT :

- Que les objectifs de l'association S.O.S. Gares correspondent aux orientations stratégiques de la Ville en matière de transition sociale écologique et de mobilité, telles qu'inscrites dans son Plan de transition,
- Que les enjeux ferroviaires soutenus par S.O.S. Gares nécessitent l'appui de la Ville de Rouen, notamment pour le projet de service express métropolitain.

M. le Maire indique que M. LE BONNIEC ne participe pas au débat et au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 19 h 09, par :

44 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Rouen insoumise,

10 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérant, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1 élu du groupe des élu.es communistes ne participant pas au vote (M. LE BONNIEC),

1.- d'adhérer pour une cotisation annuelle de trente euros, à l'association S.O.S. Gares,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.

3.- de préciser que la dépense en résultat sera imputée au chapitre 11, opération P083O021 article 681 (concours divers, cotisations) du budget.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

